

**RAPPORT
DU COMITÉ
DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-HUITIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 20 (A/38/20)



NATIONS UNIES

New York, 1983

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 15	1
II. RECOMMANDATIONS ET DECISIONS	16 - 86	3
A. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique	16 - 64	3
1. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et coordination des activités spatiales menées dans le cadre du système des Nations Unies	17 - 25	3
2. Application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	26 - 47	5
3. Téléoobservation de la Terre par satellite	48 - 53	10
4. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra- atmosphérique	54 - 56	10
5. Systèmes de transport spatial	57 - 59	11
6. Examen de la nature physique et des caractéristiques techniques de l'orbite des satellites géostationnaires	60 - 64	11
B. Rapport du Sous-Comité juridique	65 - 86	12
1. Examen des conséquences juridiques de la téléoobservation de la Terre à partir de l'espace, en vue de formuler un projet de principes	66 - 68	12

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
2. Examen de la possibilité de compléter les normes du droit international relatives à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique	69 - 72	12
3. Questions relatives à la définition ou à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et des activités spatiales, compte tenu notamment des questions relatives à l'orbite des satellites géostationnaires	73 - 76	13
C. Questions diverses	77 - 81	14
D. Travaux futurs des sous-comités	82 - 84	15
E. Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires	85 - 86	16
ANNEXE		
Déclaration liminaire du Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphériques	1 - 35	17

I. INTRODUCTION

1. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa vingt-sixième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 20 juin au 1er juillet 1983. Le Bureau du Comité était composé comme suit :

Président : M. Peter Jankovitsch (Autriche)

Vice-Président : M. Teodor Marinescu (Roumanie)

Rapporteur : M. Henrique Rodrigues Valle (Brésil)

Les procès-verbaux des séances du Comité ont été publiés sous les cotes A/AC.105/PV.245 à 254.

A. Réunions des organes subsidiaires

2. Le Sous-Comité scientifique et technique a tenu sa vingtième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 7 au 17 février 1983, sous la présidence de M. J. H. Carver (Australie). Le rapport du Sous-Comité a été publié sous la cote A/AC.105/318.

3. Le Sous-Comité juridique a tenu sa vingt-deuxième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 21 mars au 8 avril 1983, sous la présidence de M. Ludek Handl (Tchécoslovaquie). Le rapport du Sous-Comité a été publié sous la cote A/AC.105/320 et Corr.1. Les comptes rendus analytiques des séances du Sous-Comité ont été publiés sous les cotes A/AC.105/C.2/SR.381 à 398.

B. Vingt-sixième session du Comité

4. A sa séance d'ouverture, le 20 juin 1983, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Déclaration du Président
3. Débat général
4. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa vingtième session (A/AC.105/318)
5. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa vingt-deuxième session (A/AC.105/320)
6. Application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
7. Questions diverses
8. Rapport du Comité à l'Assemblée générale

Participation

5. Ont participé à la session les représentants des Etats Membres suivants : Allemagne, République fédérale d', Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Egypte, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kenya, Maroc, Mexique, Mongolie, Niger, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Soudan, Suède, Tchad, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam et Yougoslavie.
6. Le Comité a décidé d'inviter, sur leur demande, les représentants du Bangladesh, de Cuba, du Pérou, du Saint-Siège et de la Suisse à assister à sa vingt-sixième session et à prendre la parole le cas échéant, étant entendu que cela ne saurait préjuger la suite qui serait donnée à d'autres requêtes de cette nature ni impliquer une décision du Comité quant à leur statut. Le Comité a invité en outre, sur sa demande, le représentant de la Ligue des Etats arabes à participer à la session.
7. Des représentants du Bureau du coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et du Programme des Nations Unies pour le développement ont également participé à la session.
8. Ont assisté à la session des représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), Union internationale des télécommunications (UIT) et Organisation météorologique mondiale (OMM).
9. Des représentants de l'Agence spatiale européenne (ASE), du Comité de la recherche spatiale (COSPAR), du Conseil international des unions scientifiques (CIUS) et de la Fédération internationale d'aéronautique (FIA) ont également participé à la session.
10. On trouvera la liste des représentants qui ont assisté à la session dans le document A/AC.105/XXVI/INF.1 et Add.1.

Débats

11. A l'ouverture de la session, à la 245ème séance, le Président du Comité a fait une déclaration dans laquelle il a passé en revue les travaux des organes subsidiaires du Comité et donné les grandes lignes des travaux du Comité lui-même. Le Président a déclaré que la vingt-sixième session du Comité se tenait à un moment particulièrement faste de l'activité spatiale, et il a cité en particulier les derniers progrès des systèmes de transport spatial. Il a également brossé un tableau de la situation actuelle en matière de coopération internationale dans les activités spatiales et a demandé au Comité de continuer à renforcer la coopération dans ce domaine. On trouvera le texte de la déclaration du Président en annexe au présent rapport.

12. Ayant appris que le rapporteur précédent, M. Carlos Antonio Bettencourt Bueno, avait été affecté à un nouveau poste, le Comité a élu M. Henrique Rodrigues Valle son nouveau rapporteur.

13. Le Comité a tenu un débat général de sa 245ème à sa 250ème séance, du 20 au 24 juin 1983; il a entendu des déclarations des représentants des pays suivants : : Allemagne, République fédérale d', Argentine, Autriche, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Italie, Japon, Kenya, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, République démocratique allemande, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Suède, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam et Yougoslavie. Ces déclarations figurent dans les procès-verbaux des 245ème à 250ème séances du Comité (A/AC.105/PV.245 à 250).

14. Les représentants de la FAO, de l'ASE, du COSPAR et le Spécialiste des applications des techniques spatiales de l'Organisation des Nations Unies ont également fait des déclarations. Celles-ci figurent dans les procès-verbaux des 245ème à 250ème séances du Comité (A/AC.105/PV.245 à 250).

15. Après avoir examiné les questions dont il était saisi, le Comité a adopté à sa 254ème séance, le 1er juillet 1983, son rapport à l'Assemblée générale contenant les recommandations et décisions présentées dans les paragraphes ci-après.

II. RECOMMANDATIONS ET DECISIONS

A. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique

16. Le Comité a pris acte avec satisfaction du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa vingtième session (A/AC.105/318), contenant les conclusions de ses délibérations sur les questions qui lui avaient été assignées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 37/89 et 37/90.

1. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et coordination des activités spatiales menées dans le cadre du système des Nations Unies

Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

17. Le Comité a pris acte du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, décrit au chapitre I du rapport du Sous-Comité, et noté avec satisfaction les nouveaux progrès réalisés dans son exécution.

18. A ce sujet, le Comité a félicité le Spécialiste des applications des techniques spatiales pour l'efficacité avec laquelle il avait appliqué le Programme des Nations Unies, compte tenu des ressources limitées mises à sa disposition.

19. Le Comité a approuvé le programme d'activités proposé dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales pour 1984, tel qu'il est décrit par le Spécialiste dans son rapport [A/AC.105/310, par. 36 c)], de même que les aspects administratifs de ce programme

[A/AC.105/L.130, sect. VI 2) c)] et que le Sous-Comité lui avait recommandé pour approbation. A cet égard, le Comité a noté que les résultats de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE-82) avaient été dûment pris en considération dans l'élaboration de ce programme.

20. Le Comité a également noté que le Sous-Comité avait évalué les autres activités proposées pour 1984 et les années suivantes, dans le cadre de son examen du point intitulé "Application des recommandations d'UNISPACE-82", et suivi la même procédure (voir par. 27 à 29 du présent rapport).

21. En ce qui concerne les activités entreprises en 1982 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, le Comité a exprimé sa gratitude au Gouvernement équatorien pour avoir coparrainé un séminaire régional sur les applications des techniques spatiales en préparation d'UNISPACE-82, à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour avoir accueilli un séminaire interrégional sur les applications des techniques spatiales en préparation d'UNISPACE-82, au COSPAR et au Comité pour la science et la technique dans les pays en développement pour avoir parrainé, conjointement avec l'Organisation des Nations Unies, un colloque international sur la recherche spatiale; et au Gouvernement italien et à la FAO pour avoir coparrainé le septième stage international ONU/FAO sur les applications de la télédétection. En ce qui concerne les activités de 1983, le Comité a également exprimé sa gratitude : au Gouvernement brésilien et à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique qui ont accueilli des séminaires régionaux; à la CEA qui a accueilli un séminaire interrégional; au Gouvernement italien, à l'ASE, à la FAO, à l'Unesco et à l'OMM qui ont coparrainé, avec l'Organisation des Nations Unies, des séminaires de formation internationaux sur la télédétection. Le Comité s'est félicité de l'assistance financière offerte par les Gouvernements brésilien et italien, de même que par l'ASE, la FAO, l'Unesco et l'OMM pour l'organisation de ces séminaires.

22. Au cours de la session, le Comité a noté avec satisfaction que, conformément à la recommandation qu'il avait formulée à sa dernière session, le Spécialiste des applications des techniques spatiales avait étudié la possibilité d'une coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association européenne des laboratoires de télédétection pour l'exécution du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et présenté un rapport au Sous-Comité (A/AC.105/311). Le Comité a noté par ailleurs que le Sous-Comité avait tenu compte de ce rapport lors de l'examen du point intitulé "Application des recommandations d'UNISPACE-82".

23. Le Comité a également exprimé sa gratitude au Gouvernement autrichien qui a offert, par l'intermédiaire de l'ONU, des bourses de perfectionnement à des candidats de pays en développement afin de leur permettre de poursuivre des études et de recevoir une formation dans le domaine de la technologie des hyperfréquences en 1983. Le Comité a noté en outre que le Sous-Comité avait examiné la question des programmes de bourses pour 1984 et les années suivantes dans le cadre du point intitulé "Application des recommandations d'UNISPACE-82".

Coordination des activités spatiales menées dans le cadre du système des Nations Unies

24. Le Comité a noté avec satisfaction que des représentants des organes de l'ONU, des institutions spécialisées et d'autres organisations internationales avaient participé à ses travaux et à ceux de ses Sous-Comités et jugé que les rapports qu'ils avaient présentés avaient aidé le Comité et ses organes subsidiaires à s'acquitter de leur rôle de mécanismes de coordination de la coopération internationale, en ce qui concerne notamment les applications pratiques des sciences et des techniques spatiales dans les pays en développement.

25. Le Comité a également noté avec satisfaction que le Sous-Comité avait continué de souligner la nécessité, pour les organismes des Nations Unies, de tenir des consultations suivies et efficaces et de coordonner leurs activités spatiales. A cet égard, le Comité a noté avec satisfaction qu'une cinquième réunion interinstitutions sur les activités spatiales se tiendrait au siège de l'OMM, à Genève, en octobre 1983.

2. Application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

26. Le Comité a noté avec satisfaction que, conformément aux résolutions 37/89 et 37/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité avait examiné en détail ce point de l'ordre du jour. Le Comité a reconnu avec le Sous-Comité qu'il était impératif d'appliquer les recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE-82) le plus rapidement et le plus complètement possible. A cet égard, le Comité a noté que l'application des recommandations devait être financée essentiellement par des contributions volontaires des Etats, soit en espèces, soit en nature et par un réaménagement des priorités dans le prochain budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, et rappelé la demande que l'Assemblée générale avait adressée aux Etats Membres dans sa résolution 37/90 pour qu'ils versent les contributions volontaires nécessaires.

27. En ce qui concerne le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales nouvellement élargi, le Comité a noté que le Sous-Comité avait examiné une série d'activités, notamment celles concernant le Service international d'information spatiale proposé pour 1984 et les années suivantes par le Spécialiste des applications des techniques spatiales dans ses rapports annuels (A/AC.105/L.310 et A/AC.105/L.130) et dans son rapport intitulé "Mise en oeuvre, sous forme de programmes opérationnels, des recommandations sur les applications des techniques spatiales de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE-82)" (A/AC.105/313). Lors de l'examen de cette question, le Comité a également pris note du rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales sur les besoins des pays en développement dans le domaine des applications des techniques spatiales et les demandes présentées par eux à ce sujet (A/AC.105/L.137), établi à la demande du Sous-Comité. Le Comité s'est félicité de la déclaration du Spécialiste qui a indiqué que ce document permettait au Programme pour les applications des techniques spatiales de mieux évaluer les besoins des Etats Membres et de déterminer les secteurs spécifiques dans lesquels ils avaient besoin d'aide.

28. Le Comité a également pris acte d'un rapport présenté par le Spécialiste sur la demande du Sous-Comité, à sa dernière session, sur les contributions offertes par les Etats Membres en vue de la mise en oeuvre des activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (A/AC.105/L.135 et Add.1) et de sa déclaration à ce sujet. Le Comité s'est félicité a) des offres de contributions financières de la Chine et de la Suède; b) de l'offre de l'Allemagne, (République fédérale d'), de la Chine, de l'Egypte, de l'Union soviétique et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) d'accueillir, de parrainer ou de coparrainer des stages ou des séminaires; et c) des offres de bourses de l'Autriche, de la Grèce et de l'Union soviétique. Le Comité a accueilli avec satisfaction les déclarations de la Bulgarie et de l'Indonésie qui sont prêtes à offrir des bourses, ainsi que celle de l'Agence spatiale européenne (ASE) qui est disposée à offrir des bourses et à partager son expérience dans le domaine de la recherche documentaire en vue de la mise sur pied du Service international d'information spatiale. Le Comité a également demandé aux Etats Membres qui avaient annoncé oralement leurs contributions, ainsi qu'aux autres Etats Membres et organismes de financement internationaux envisageant de verser des contributions supplémentaires de confirmer ces offres par écrit dès que possible.

29. Le Comité a par ailleurs fait sienne la décision du Sous-Comité, selon laquelle le Spécialiste devrait informer chaque année les Etats Membres de la situation du programme de bourses et des fonds disponibles. Il a également souscrit à la recommandation du Sous-Comité, selon laquelle les personnes de pays en développement qui en feraient la demande devraient pouvoir assister gratuitement aux colloques/cours internationaux, etc. portant sur les activités spatiales.

30. En ce qui concerne les études internationales que l'Organisation des Nations Unies doit entreprendre indépendamment ou en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, le Comité a approuvé la recommandation du Sous-Comité, selon laquelle les trois études ci-après devraient être exécutées en priorité :

a) Etude sur l'assistance à fournir aux pays pour déterminer leurs besoins en matière de télédétection et évaluer les systèmes appropriés permettant de satisfaire ces besoins (ONU, PNUD, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et (FAO);

b) Etude de faisabilité relative à l'utilisation des systèmes de radiodiffusion et télévision directe par satellite à des fins éducatives ainsi que des segments spatiaux partagés internationalement ou régionalement (ONU, UIT et Unesco);

c) Etude de faisabilité concernant la réduction de l'espacement des satellites sur l'orbite géostationnaire sans que leur fonctionnement n'en soit affecté et examen approfondi des incidences techniques et économiques, en particulier pour les pays en développement, afin d'assurer l'utilisation la plus rationnelle de cette orbite dans l'intérêt de tous les pays (ONU, UIT et d'autres organisations).

On trouvera la description complète de ces trois études aux paragraphes 173, 249 et 66 respectivement du rapport de la Conférence (A/CONF.101/10 et Corr.1 et 2).

31. Le Comité était saisi d'une note du Secrétariat (A/AC.105/L.132 et Corr.1) donnant un aperçu des procédures qu'il serait possible de suivre pour la réalisation de ces études. A cet égard, le Comité a fait les recommandations suivantes.
32. Ces études présenteraient des examens objectifs, à partir des informations fournies par les Etats Membres et leurs experts, des techniques spatiales et de leurs applications, compte tenu tant des techniques existantes que de celles qui sont en cours d'élaboration. Elles comporteraient un examen des coûts et des avantages actuels et potentiels des systèmes spatiaux et terrestres.
33. Les Etats Membres, les institutions spécialisées et d'autres organismes internationaux intéressés seraient invités à présenter des documents de travail relatifs à chacune des études qui seraient distribués aux experts et dont il serait tenu compte dans le texte définitif.
34. Chaque étude serait effectuée avec le concours d'un groupe d'experts fournis par les Etats Membres et qui participeraient à l'agencement de l'étude, au rassemblement des informations et à la rédaction du rapport final; il est donc indispensable qu'ils aient une expérience directe dans la mise au point ou l'application des techniques visées dans l'étude.
35. Afin que les groupes d'experts puissent travailler efficacement, il serait souhaitable de limiter le nombre de leurs membres à 10 personnes environ. Les Etats Membres invités à fournir des experts seraient choisis de manière que les groupes d'experts comprennent des représentants d'Etats qui exploitent les systèmes ou ont l'intention de les exploiter et d'Etats qui les utilisent, de pays développés et de pays en développement, compte tenu de la nécessité d'appliquer le principe d'une répartition géographique équitable.
36. Le Comité a demandé au Secrétaire général d'inviter les Etats Membres choisis en fonction des critères énoncés au paragraphe 35 à proposer des experts pour les trois groupes. Le Secrétaire général nommerait les experts et organiserait les réunions des groupes.
37. Le cas échéant, des experts appartenant à des institutions spécialisées seraient invités à participer à leurs propres frais aux travaux des groupes d'experts.
38. Les réunions des groupes d'experts seraient normalement tenues immédiatement avant ou pendant les réunions du Comité ou de ses sous-comités. D'autres réunions pourraient être organisées à titre exceptionnel. Le calendrier des études devrait être celui qui figure dans le document A/AC.105/L.132/Corr.1 compte tenu des vues des Etats Membres.
39. Pour chaque étude, un projet de texte établi à partir des documents de travail présentés par les Etats Membres et les institutions spécialisées serait distribué au groupe d'experts compétent bien avant qu'il se réunisse. Chaque groupe se réunirait pendant environ trois jours pour examiner le projet d'étude et les révisions à lui apporter en vue de l'établissement du texte définitif qui serait envoyé à tous les membres du Comité.

40. Les rapports seraient présentés au Sous-Comité scientifique et technique, pour examen et évaluation et, par son intermédiaire, au Comité pour recommandations concernant les mesures à prendre.

41. Il faudrait, dans la mesure du possible, que ces études soient réalisées dans les limites des ressources de l'Organisation des Nations Unies, étant entendu que le poste temporaire de spécialiste des sciences et techniques spatiales prévu pour 1983 serait maintenu jusqu'à ce que les études soient achevées. Afin d'assurer que tous les experts participent pleinement aux travaux des divers groupes, les Etats Membres ont été priés de soumettre leurs documents de travail dans autant de langues officielles que possible. Certaines délégations ont estimé qu'en vue de faciliter la participation de tous les experts des divers groupes, l'Organisation des Nations Unies devrait prendre à sa charge les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance des experts de pays en développement; d'autres délégations ont jugé qu'il n'était pas opportun de prendre de telles dispositions qui, en tout état de cause, devraient être étendues à tous les experts.

42. Lorsque les contributions volontaires ne suffisent pas pour faire face aux besoins des groupes d'experts en matière de services d'interprétation et de traduction, ces services devraient être assurés par l'Organisation. Le Comité a noté que le Secrétariat avait fourni une estimation préliminaire du coût de ces services et qu'un état des incidences financières serait soumis à l'Assemblée générale pour approbation à sa prochaine session.

43. S'agissant de diverses autres études qui devraient être entreprises par des institutions spécialisées et d'autres organisations internationales, le Comité a pris note avec satisfaction des informations concernant leur état d'avancement qui figurent dans le rapport A/AC.105/L.136 et Add.1 et s'est joint au Sous-Comité scientifique et technique pour inviter les institutions spécialisées et les organisations internationales à réaliser les études qui avaient été recommandées par UNISPACE-82 mais qui n'avaient pas encore été exécutées. A cet égard, le Comité a accueilli favorablement l'offre du COSPAR d'entreprendre une étude sur les effets délétères des émissions délibérées de substances gazeuses et autres dans l'espace aux fins d'expériences scientifiques, de rassembler la documentation existante et le cas échéant, d'entreprendre d'autres études pour déterminer les effets des lancements de fusées, notamment dans le cas de lancements fréquents et de lancements de gros engins, et d'évaluer les effets de l'emploi de moteurs à ions pour la propulsion des engins spatiaux (A/CONF.101/10, par. 294).

44. En ce qui concerne la coopération interinstitutions, le Comité a noté que, conformément à la décision du Sous-Comité, les informations relatives aux activités d'application des recommandations d'UNISPACE-82 avaient été communiquées aux institutions et aux organes de financement ayant des activités opérationnelles établies de façon que l'on puisse en tenir compte lors de la planification et de l'établissement des programmes. Le Comité a en outre pris acte avec satisfaction du rapport présenté par le Secrétaire général à la demande du Sous-Comité (A/AC.105/L.136 et Add.1) sur les plans adoptés par les institutions spécialisées et d'autres organes compétents en vue d'appliquer les recommandations d'UNISPACE-82, ainsi que des renseignements fournis au Comité à la session en cours par le Spécialiste des applications des techniques spatiales et par les représentants du PNUD, de la FAO, de l'UIT et de l'OMM. Le Comité a noté avec

satisfaction que, conformément aux recommandations d'UNISPACE-82, des départements (Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité/Division de l'espace extra-atmosphérique), des organes (Bureau du coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe), des institutions spécialisées (FAO, AIEA, UIT, Unesco et OMM) et des commissions régionales (CEPAL et CESAP) des Nations Unies, ainsi que des organisations internationales [Organisation maritime internationale, Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT) et organisation internationale de télécommunications par satellites (INTELSAT)] ont fait des plans pour appliquer les recommandations de la Conférence et renforcer leurs programmes dans ce sens. Le Comité a demandé à toutes les organisations intéressées de continuer à renforcer leurs programmes en vue d'appliquer pleinement les recommandations pertinentes d'UNISPACE-82, et de tenir le Comité informé de l'évolution de la situation. Le Comité a également prié les organisations qui n'ont pas encore présenté leurs plans concernant la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence de le faire avant la vingt et unième session du Sous-Comité scientifique et technique.

45. Le Comité a également noté que, dans son programme de prêts pour le secteur des communications, la Banque Mondiale avait tenu compte des besoins des emprunteurs en matière de communications par satellite, et qu'elle était la seule banque à consentir des prêts à cet effet, mais qu'étant donné l'insuffisance des ressources affectées à ce domaine, elle n'était pas en mesure de contribuer au financement des activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

46. Le Comité a noté par ailleurs que le PNUD donnait un appui financier aux pays en développement qui en faisaient la demande pour l'exécution de programmes dont ils avaient eux-mêmes établi les priorités, ces demandes étant transmises au siège du PNUD par l'intermédiaire de ses bureaux extérieurs. Le Comité a noté que le PNUD avait pris acte de la résolution 37/90 de l'Assemblée générale et du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales nouvellement élargi figurant dans cette résolution, et qu'il en avait informé ses bureaux extérieurs. Les pays en développement appartenant à une même région pouvaient également adresser une demande au PNUD pour financer leurs activités régionales à partir des fonds réservés à cet effet. Aux fins de l'application des recommandations d'UNISPACE-82, le Comité a demandé au Secrétariat de prendre note des procédures de financement du PNUD susmentionnées et d'en tenir compte.

47. En ce qui concerne la coopération régionale, le Comité a fait sienne la demande formulée par le Sous-Comité tendant à ce que le Secrétaire général appuie la création et le renforcement de "mécanismes régionaux de coopération". A cet effet, il a été jugé nécessaire d'organiser, sous les auspices des institutions spécialisées des Nations Unies et du Département de la coopération technique pour le développement et avec la coopération de la Division de l'espace extra-atmosphérique, des séminaires pluridisciplinaires d'experts chargés de réaliser les études de faisabilité appropriées. Le Comité a pris note, avec satisfaction, de la liste de spécialistes des sciences et des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies publiée sous la cote A/AC.105/L.138. Le Comité a également pris note avec satisfaction de l'offre du Gouvernement argentin d'accueillir la première réunion d'experts gouvernementaux chargés de définir les

mécanismes de coopération régionale les mieux adaptés à la mise en oeuvre des recommandations d'UNISPACE-82 (par. 353), que l'Assemblée générale a approuvée dans sa résolution 37/90, ainsi que les recommandations formulées à l'issue des séminaires tenus à Quito en 1982 (A/AC.105/307) et à San José dos Campos en 1983 (A/AC.105/321).

3. Téléobservation de la Terre par satellite

48. Le Comité a noté avec satisfaction que le Sous-Comité scientifique et technique, conformément à la recommandation du Comité approuvée par l'Assemblée générale, avait continué d'examiner en priorité les questions relatives à la téléobservation de la Terre par satellite. Il a également noté, qu'au cours du débat qui a eu lieu au Sous-Comité, les délégations avaient réaffirmé leur position de principe sur la question des données de télédétection, position qui avait été exprimée dans les rapports des sessions précédentes du Sous-Comité.

49. Le Comité a noté avec satisfaction que, conformément aux recommandations relatives aux améliorations qui pourraient être apportées aux futurs catalogues des applications de la télédétection formulées par le Sous-Comité et approuvées par le Comité, des renseignements supplémentaires avaient été communiqués par plusieurs Etats Membres (A/AC.105/297/Add.2 à 4) et il a souscrit à l'opinion selon laquelle il fallait poursuivre la mise à jour du catalogue et un plus grand nombre d'Etats devaient fournir des renseignements qui seraient ensuite publiés dans le catalogue, lequel devrait être mis à la disposition de tous les pays intéressés.

50. Le Comité a pris note de l'importance que revêtent la compatibilité et la complémentarité des systèmes de téléobservation de la Terre par satellite, notamment sur le plan des investissements dans le segment terrien.

51. Le Comité a noté que, compte tenu des investissements déjà réalisés - ou prévus - par de nombreux pays dans le domaine des équipements au sol, sous la forme de stations terriennes, de matériel de traitement et d'archivage des données, de logiciel, etc. - l'essentiel était que les données soient toujours disponibles sous une forme qui permette de les exploiter avec les systèmes actuels. Les exploitants de systèmes devraient donc tenir compte de ce fait lors de la planification des systèmes futurs.

52. Le Comité a noté qu'il importait que tous les pays sans distinction aient accès gratuitement aux données fournies par les satellites météorologiques. En conséquence, il a prié instamment tous les pays de continuer à coopérer dans ce domaine et pour assurer la continuité et la gratuité des données.

53. Le Comité a décidé que le Sous-Comité devrait poursuivre l'examen de cette question à titre prioritaire lors de sa prochaine session.

4. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique

54. Le Comité a noté que le Sous-Comité avait poursuivi, conformément à la résolution 37/89 de l'Assemblée générale l'examen des aspects techniques et des mesures de sécurité relatifs à l'emploi de sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique.

55. Le Comité a noté que le Sous-Comité avait tenu un débat approfondi sur cette question comme l'indiquent les paragraphes 72 à 74 de son rapport (A/AC.105/318). Au cours de l'examen de cette question au Comité, les délégations ont, dans l'ensemble, réitéré les vues qu'elles avaient exprimées au Sous-Comité.

56. Le Comité a approuvé la recommandation du Sous-Comité selon laquelle cette question devrait être maintenue à l'ordre du jour du Sous-Comité à titre de question prioritaire (voir par. 82 ci-après).

5. Systèmes de transport spatial

57. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 37/89 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a poursuivi l'examen des questions relatives aux systèmes de transport spatial et à leurs incidences sur l'avenir des activités spatiales.

58. Le Comité a pris note des déclarations sur les progrès réalisés dans les divers programmes en cours d'exécution ou prévus, qui ont été faites par la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Inde, le Japon, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et l'Agence spatiale européenne.

59. Le Comité a approuvé la décision du Sous-Comité de poursuivre l'examen de cette question lors de sa prochaine session.

6. Examen de la nature physique et des caractéristiques techniques de l'orbite des satellites géostationnaires

60. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 37/89 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a poursuivi l'examen de la nature physique et des caractéristiques techniques de l'orbite des satellites géostationnaires.

61. Le Comité a noté que les délégations avaient réaffirmé et développé les vues qu'elles avaient exprimées au cours de séances antérieures du Sous-Comité.

62. Il a pris acte avec intérêt de la nouvelle étude établie par le Secrétariat (A/AC.105/203/Add.4) et il a approuvé la décision du Sous-Comité de demander que l'étude sur la nature physique et les caractéristiques techniques de l'orbite des satellites géostationnaires continue à être mise à jour selon que de besoin. Le Comité a noté à cet égard que l'UIT procédait à des études dans le cadre des préparatifs de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications qui doit se tenir en 1985 et 1988 pour examiner la question de l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et pour étudier la planification des services utilisant cette orbite.

63. En ce qui concerne l'orbite géostationnaire, le Comité a noté que, conformément aux recommandations d'UNISPACE-82 (A/CONF.101/10, par. 284), le Sous-Comité avait estimé que les futures conférences spécialisées de l'UIT, tant à l'échelon mondial qu'à l'échelon régional, devraient envisager la nécessité d'élaborer des normes, des méthodes de planification et des arrangements en vue d'une utilisation équitable et rationnelle de l'orbite des satellites géostationnaires et du spectre des radiofréquences sur la base des besoins réels que chaque pays aura indentifiés et compte tenu des besoins particuliers des pays en développement ainsi que de la situation géographique propre à certains pays.

64. Le Comité a approuvé la décision prise par le Sous-Comité de poursuivre l'examen de cette question lors de sa prochaine session.

B. Rapport du Sous-Comité juridique

65. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa vingt-deuxième session (A/AC.105/320), qui a porté sur les résultats de ses délibérations sur les points dont l'examen a été renvoyé au Sous-Comité par l'Assemblée générale dans sa résolution 37/89.

1. Examen des conséquences juridiques de la téléobservation de la Terre à partir de l'espace, en vue de formuler un projet de principes

66. Le Comité a noté que, en continuant à titre prioritaire d'étudier en détail les conséquences juridiques de la téléobservation de la Terre au moyen de satellites, le Sous-Comité avait reconduit son groupe de travail de la télédétection, sous la présidence de M. Cede (Autriche). Le Comité a également pris note du fait qu'on avait procédé à une lecture principe par principe du projet de principes, tel qu'il avait été formulé jusqu'à présent, une attention particulière ayant été accordée à l'examen des principes XI à XV. Le Comité a également noté qu'il restait à régler un certain nombre de questions avant l'élaboration d'un texte définitif (A/AC.105/320, par. 16 à 22 et annexe I).

67. Le Comité, tenant compte de la recommandation figurant au paragraphe 309 du rapport d'UNISPACE-82, dans laquelle la Conférence reconnaissait notamment que "peut-être fallait-il maintenant que les pays s'entendent sur les aspects juridiques de la téléobservation de la Terre par satellite", a recommandé au Sous-Comité juridique de ne ménager aucun effort pour mettre au point le projet de principes sur la télédétection; en particulier, le Comité lui a recommandé d'accorder une attention particulière aux principes XII, XIII et XV afin de parvenir à un accord réel.

68. Le Comité a recommandé au Sous-Comité juridique de maintenir cette question en tant que point prioritaire de son ordre du jour pour sa vingt-troisième session.

2. Examen de la possibilité de compléter les normes du droit international relatives à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique

69. Le Comité a noté qu'en examinant en détail cette question, le Sous-Comité avait reconduit son groupe de travail constitué pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, sous la présidence de M. Bueno (Brésil), au cours de sa vingt-deuxième session.

70. Le Comité a pris note des travaux effectués par le Groupe de travail, tels qu'ils sont décrits dans le rapport du Sous-Comité juridique (A/AC.105/320, par. 23 à 29 et annexe II).

71. Le Comité a noté avec satisfaction que le Sous-Comité juridique avait réussi à mettre au point un texte relatif au modèle et à la procédure de notification en cas d'avarie subie par un objet spatial ayant à son bord une source d'énergie

nucléaire. Le Comité a approuvé ce texte (A/AC.105/320, annexe II, par. 6). Il a recommandé au Sous-Comité d'essayer de progresser encore dans l'élaboration de dispositions concernant l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique.

72. Des délégations ont exprimé des opinions diverses quant à la procédure à suivre en ce qui concerne l'examen de ce point de l'ordre du jour (voir A/AC.105/PV.245 à 252).

3. Questions relatives à la définition ou à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et des activités spatiales, compte tenu notamment des questions relatives à l'orbite des satellites géostationnaires

73. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 37/89 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique avait continué à examiner les questions relatives à la définition ou à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et des activités spatiales, compte tenu notamment des questions relatives à l'orbite des satellites géostationnaires.

74. Le Comité a pris note du fait que des opinions diverses avaient été exprimées au sujet de cette question, telles qu'elles sont décrites dans le rapport du Sous-Comité juridique (A/AC.105/320, par. 30 à 45). Des opinions analogues ont également été exprimées au cours de la présente session du Comité.

75. Plusieurs délégations ont été d'avis que le Sous-Comité juridique devrait créer un groupe de travail pour examiner à titre prioritaire les questions relatives à la définition ou à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique ainsi qu'à la nature et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, y compris l'élaboration de principes généraux devant régir l'utilisation rationnelle et équitable de cette orbite et, à cette fin, prier les Etats Membres de présenter également des projets de principes. Il conviendrait à cet égard de tenir compte des différents régimes juridiques qui régissent l'espace aérien et l'espace extra-atmosphérique ainsi que de la nécessité d'une planification technique et d'une réglementation juridique de l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires. De plus, ces délégations ont estimé que la question de la création de ce groupe de travail devrait être examinée sérieusement par l'Assemblée générale à sa trente-huitième session. D'autres délégations ont estimé que cela n'était pas nécessaire car il n'existait aucun besoin pratique ni aucune base scientifique pour une définition ou une délimitation de l'espace extra-atmosphérique et que la question de l'orbite des satellites géostationnaires devrait être examinée par d'autres instances internationales, comme l'UIT. Elles ont en effet considéré que l'élaboration de nouvelles normes juridiques par d'autres organismes que l'UIT ne permettrait de répondre à aucune question concrète touchant l'orbite des satellites géostationnaires, laquelle se trouve bien dans l'espace extra-atmosphérique, ni même d'en débattre valablement.

76. Le Comité a recommandé au Sous-Comité juridique de maintenir cette question à l'ordre du jour de sa vingt-troisième session, pour examen plus approfondi.

C. Questions diverses

77. Le Comité, prenant en considération les paragraphes 13 et 14 du rapport d'UNISPACE-82, dans lesquels la Conférence a reconnu que l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique constituait un grave sujet d'inquiétude pour la communauté internationale a prié instamment toutes les nations, en particulier celles dotées d'importants moyens spatiaux, de contribuer activement à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et à s'abstenir de tout acte contraire à cet objectif, et a déclaré que la prévention d'une course aux armements et d'hostilités dans l'espace extra-atmosphérique constituait une condition essentielle de la poursuite et de la promotion de la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Certaines délégations se sont déclarées fermement convaincues que l'on devrait tout faire pour élaborer dès que possible les instruments juridiques propres à arrêter la militarisation de l'espace extra-atmosphérique et empêcher qu'il ne soit utilisé à des fins non pacifiques. Ces instruments devraient stipuler sans ambiguïté que l'espace extra-atmosphérique est une zone de coopération et non d'affrontement entre les Etats. Ces délégations ont recommandé de prier instamment les Etats qui ont les moyens d'essayer et de placer des armes dans l'espace extra-atmosphérique, ainsi que de les y utiliser, de s'en abstenir. Certaines délégations ont estimé que les deux grandes puissances spatiales devaient reprendre les négociations sur la limitation des systèmes anti-satellites.

78. Certaines délégations ont noté qu'à la demande de l'Assemblée générale, le Comité du désarmement avait commencé à examiner la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ces délégations ont exprimé l'espoir que les travaux du Comité du désarmement aboutiraient dès que possible à des résultats fructueux. A cet égard, plusieurs d'entre elles ont estimé que le Comité du désarmement était l'instance appropriée pour s'occuper de cette question, tandis que d'autres ont été d'avis qu'il était légitime que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique s'y intéresse et que ses vues soient prises en considération par le Comité du désarmement dans ses négociations. Ces délégations ont également estimé que la question de la prévention de l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique devrait, étant donné la situation, être inscrite à l'ordre du jour du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour que celui-ci l'examine à titre prioritaire.

79. Le Comité a pris note avec satisfaction de la participation de représentants d'organes de l'ONU et d'institutions spécialisées à ses travaux et à ceux de ses sous-comités, et il a estimé que les rapports soumis par ces représentants contribuaient à permettre au Comité et à ses organes subsidiaires de remplir leur rôle de centres de coopération internationale. Le Comité a également pris note avec satisfaction de la participation à ses travaux et à ceux de ses sous-comités de représentants de l'ASE, du COSPAR et de la FIA. Il a demandé aux organisations intéressées de continuer à le tenir informé de leurs activités concernant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

80. A la 245ème séance, le Président du Comité a porté à l'attention du Comité le document A/AC.105/319, dans lequel Cuba demandait à devenir membre du Comité, et il a informé le Comité que la question de sa composition relevait exclusivement de l'Assemblée générale et qu'il le ferait savoir à la délégation cubaine.

81. Plusieurs délégations ont estimé que l'Assemblée générale devrait envisager de demander au Comité d'examiner la question de sa composition et de la participation à ses travaux. D'autres délégations ont estimé qu'il n'y avait pas lieu de le faire.

D. Travaux futurs des sous-comités

82. Le Comité a pris note des opinions exprimées par le Sous-Comité scientifique et technique aux paragraphes 90 à 93 de son rapport (A/AC.105/318) et a approuvé les recommandations énoncées aux paragraphes 90 et 91 au sujet de l'ordre du jour de la vingt et unième session du Sous-Comité. Il a également recommandé de réunir à nouveau le Groupe de travail de l'emploi de sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique à l'occasion de la prochaine session du Sous-Comité pour qu'il entreprenne des travaux supplémentaires sur la base du rapport dudit groupe sur les travaux de sa troisième session (A/AC.105/287, annexe II).

83. En ce qui concerne l'ordre du jour du Sous-Comité juridique, le Comité a recommandé qu'à sa vingt-troisième session, le Sous-Comité juridique poursuive :

- a) A titre prioritaire, son étude détaillée des conséquences juridiques de la téléobservation de la Terre à partir de l'espace, en vue de formuler un projet de principes relatifs à la téléobservation;
- b) L'examen :
 - i) De la possibilité de compléter les normes du droit international relatives à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique par l'intermédiaire de son groupe de travail;
 - ii) Des questions relatives à la définition ou à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et des activités spatiales, compte tenu notamment des questions relatives à l'orbite des satellites géostationnaires, et consacre un temps suffisant à l'examen approfondi de cette question.

84. Plusieurs délégations ont estimé qu'il fallait élaborer un traité concernant l'utilisation de satellites aux fins de la télévision directe. Ces délégations ont été d'avis que les principes adoptés par l'Assemblée générale à sa trente-septième session, dans sa résolution 37/92, pourraient servir de base à la formulation d'une convention internationale en la matière. Selon d'autres délégations, ces principes ne pouvaient constituer une base acceptable pour l'élaboration d'un traité international. Pour d'autres délégations encore, le texte ne devait pas être examiné à l'heure actuelle et son examen reporté à une date ultérieure.

E. Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires

85. Le Comité a adopté le calendrier suivant pour 1984 :

	<u>Date</u>	<u>Lieu</u>
Sous-Comité scientifique et technique	13-24 février	New York
Sous-Comité juridique	19 mars-6 avril	Genève
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	11-22 juin	New York/Vienne

86. On a dit qu'il serait peut-être temps de tenir, une fois encore, une session du comité en dehors de New York, dans une autre ville où des organismes des Nations Unies ont leur siège. A cet égard, le Comité a noté que l'Autriche envisageait la possibilité d'inviter le Comité à tenir sa prochaine session à Vienne.

ANNEXE

Déclaration liminaire du Président du Comité des utilisations
pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

1. Je voudrais souhaiter la bienvenue à tous les membres venus participer à la vingt-sixième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. C'est pour moi un grand plaisir de retrouver une fois encore beaucoup de ceux avec lesquels nous partageons de nombreuses années d'expérience et qui ont beaucoup contribué à donner à notre Comité cette qualité qui le distingue. Je voudrais aussi saluer tout particulièrement les membres qui participent pour la première fois aux travaux du Comité, et nous nous réjouissons à l'avance de pouvoir travailler avec eux.
2. S'ils se rappellent le passé du Comité et ses réalisations, certains membres auront peut-être constaté que cette année le Comité sera privé de l'appui et de l'inspiration que lui apportaient trois amis exceptionnels qui ne lui avaient jamais ménagé leur aide : il s'agit de Eugeniusz Wyzner, longtemps Président du Sous-Comité juridique; de l'ambassadeur Carlos Bettencourt Bueno qui, pendant de nombreuses années, a été notre Rapporteur et assurément l'une des personnes les plus ingénieuses du comité, et qui a souvent présidé divers groupes de travail et sous-comités; et de notre vieil ami Marvin Robinson, chef de la Division de l'espace extra-atmosphérique, qui a peut-être consacré au Comité plus d'années de sa vie active que la plupart d'entre nous. En leur rendant hommage, je voudrais aussi saluer tous les autres représentants qui ont appuyé les travaux du Comité. Je souhaite donner en exemple au Comité le sens de la coopération internationale dont ont su faire preuve les trois personnes que j'ai mentionnées.
3. La vingt-sixième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique se tient à un moment particulièrement faste de l'activité spatiale : jeudi dernier seulement, le 16 juin, le lanceur Ariane L6 de l'Agence spatiale européenne a été lancé avec succès en vue de sa première mission opérationnelle, qui consiste à placer sur orbite deux satellites de communications.
4. Samedi dernier, 18 juin, le Challenger, navette spatiale des Etats-Unis, a décollé avec succès pour son deuxième vol, qui est le septième de ce type (STS-7). Le Challenger transportait à cette occasion deux satellites de communications, un satellite canadien, Anik-C, et un satellite indonésien, Palapa-B. En même temps, nous avons été frappés d'admiration par le fait qu'avec cinq astronautes à bord, dont Sally Ride, la première femme américaine dans l'espace, qui a été très admirée, la navette emportait l'équipage le plus nombreux qui ait jamais assuré le vol d'un véhicule habité.
5. D'autre part, un peu plus tôt cette année, en mars, Cosmos 1443, de l'Union soviétique, a livré des équipements et différentes cargaisons à la station Salyout-7. Cosmos 1443 a été arrimé à Salyout-7 et a accru sensiblement les dimensions de la station spatiale, fournissant un espace habitable et un espace de travail pour six cosmonautes.
6. En outre, le 17 avril, l'Inde a réussi une opération spatiale grâce à son lanceur SLV-3; le 4 février, le Japon, de son côté, en a réussi une grâce à l'un de ses lanceurs N-II.

7. Au nom du Comité, je voudrais féliciter tous ceux à qui l'on doit ces succès. Je félicite l'Agence spatiale européenne et les pays européens qui lui sont associés - en particulier la France -, ainsi que les Etats-Unis, l'Union soviétique, l'Inde et le Japon pour les succès impressionnants enregistrés par leurs programmes spatiaux. Tous ces événements ont relevé la barre des réalisations auxquelles l'homme doit parvenir dans l'exploration de plus en plus précise de l'espace extra-atmosphérique, notamment en ce qui concerne les systèmes de transport spatial, auxquels nous aurons vraisemblablement l'occasion de revenir au cours de la présente session.

8. La présente session du Comité est la première qu'il tient après l'événement marquant qu'a été UNISPACE-82, la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Après un événement de cet envergure, on est assurément tenté, au vu de toutes les idées et propositions fécondes qui ont été exposées au cours de cette Conférence, d'en revenir à présent à une routine sécurisante. Mais je crois que le Comité est entré dans une période où les défis à relever sont encore plus grands, l'entreprise à mener à bien encore plus passionnante, à un point dont seules peut-être les premières années d'existence du Comité peuvent nous donner une idée.

9. Défi il y a parce qu'UNISPACE-82 a répondu à une grande partie des espoirs que l'on avait placés en elle. Elle a montré les nombreuses applications effectives et potentielles des techniques spatiales, et la façon dont celles-ci peuvent servir toutes les nations du monde et contribuer plus particulièrement au progrès social et économique des pays en développement. UNISPACE-82 a été l'occasion d'exposer des idées nouvelles sur la façon dont la coopération - bilatérale, multilatérale, régionale, interrégionale ou mondiale, bref toutes les formes de coopération - pourrait être organisée pour généraliser et universaliser les avantages liés à ces techniques en écartant tout parti pris et toute discrimination. Bien que la question des retombées bénéfiques futures des techniques spatiales soit loin d'être tranchée, nous disposons à présent d'un programme de travail très détaillé, très sobre et, je le crois, très réaliste qui devrait nous occuper un grand nombre d'années.

10. Ce programme fera une large place aux questions relatives à l'information, car UNISPACE-82 a révélé un grand nombre de faits nouveaux en ce qui concerne les avantages liés aux utilisations des techniques spatiales. Il faudra en conséquence faire un effort particulier dans le domaine du partage et de la mise en commun des informations. De plus, UNISPACE-82 a fourni des points de repère qui nous permettront d'engager notre travail dans une phase nouvelle : celle qui consiste à encourager sous toutes les formes possibles la coopération visant à dégager le maximum d'avantages des techniques spatiales.

11. Mais on peut tirer d'UNISPACE-82 un autre enseignement important : cette conférence nous a en effet montré les progrès importants que l'on pouvait faire en matière de coopération internationale sans qu'il soit vraiment nécessaire de fixer des objectifs inaccessibles ni de nous lancer dans des programmes ou créer des structures trop ambitieux, pour lesquels il faudrait mobiliser des moyens financiers toujours plus importants et constituer de nouvelles structures bureaucratiques au plan national et international. Comme l'a dit à maintes reprises l'ingénieur Secrétaire général d'UNISPACE-82, le Pr Yash Pal, on peut

faire beaucoup en s'appliquant à réaménager les structures existantes, en utilisant mieux les ressources disponibles et en puisant dans les ressources intellectuelles - et en particulier les ressources intellectuelles, vastes à présent, des pays en développement dans ce domaine. Ce pourrait être l'occasion d'écrire un nouveau chapitre de la coopération Sud-Sud.

12. Au moment d'ouvrir cette vingt-sixième session, nous devons nous souvenir de la position exceptionnelle qu'occupe le Comité, en ce qui concerne les questions relatives à l'espace extra-atmosphérique, au sein du système des Nations Unies, dont il est et demeure, ne l'oublions jamais, le principal organe intergouvernemental qui s'attache exclusivement à promouvoir les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

13. Mais il n'est pas facile de conserver une position de prééminence et une fonction d'entraînement - au moins sur le plan intellectuel. Il s'agit pour le Comité de faire tous les efforts dont il est honnêtement capable pour s'acquitter du mandat que l'Assemblée générale lui confie année après année et qui vient d'être confirmé par UNISPACE-82. C'est ainsi que le Comité est chargé en premier lieu d'organiser sur des bases concrètes la coopération pacifique dans le domaine de l'espace, de dégager des possibilités de coopération dans le domaine des techniques spatiales, dont la nécessité se fait sentir chaque jour davantage au monde confronté à la terreur qu'inspirent les côtés sombres de ces techniques.

14. Ce n'est qu'en développant de façon constructive et imaginative les possibilités de coopération dans le domaine spatial et en peuplant cet environnement neuf - l'espace extra-atmosphérique - de programmes, de projets et d'idées placés au service de l'humanité tout entière que nous pouvons espérer dégager des forces qui s'opposeront à l'utilisation de l'espace à d'autres fins et permettront de l'utiliser à des fins pacifiques. A cet égard, le long catalogue des applications bénéfiques des techniques spatiales établi par UNISPACE-82 peut être très utile.

15. Ce n'est qu'en montrant de façon convaincante à quel point la coopération dans le domaine des techniques spatiales peut contribuer à enrichir la vie sur cette planète que nous pourrons détourner de leur objet les activités qui visent plutôt à répandre la peur et l'insécurité, voire éventuellement à remettre en question la vie sur la Terre.

16. Mais il y a naturellement de nombreuses autres conditions à remplir pour s'acquitter d'un mandat aussi ambitieux que celui qui a été confié au Comité. Parmi celles-ci figure à n'en pas douter la nécessité de nous attaquer au problème de ceux pour qui la généralisation des avantages liés aux applications des techniques spatiales anciennes et nouvelles se fait sentir de la façon la plus urgente, à savoir les pays en développement. UNISPACE-82 a amplement montré sur le plan pratique, comment l'on pouvait et devait répondre à ces besoins. Il existe bien des méthodes et procédures permettant aux pays en développement d'avoir aujourd'hui accès aux techniques spatiales modernes.

17. Une autre de ces conditions - au moins dans mon esprit, c'est-à-dire dans l'esprit de quelqu'un qui sert depuis bien longtemps le Comité - est de s'appliquer sans relâche à utiliser à plein les méthodes de travail dont le Comité n'a eu qu'à

se féliciter au cours des nombreuses années de son existence. Encore qu'elles requièrent une patience peut-être angélique et, souvent, une grande aptitude à écouter attentivement les idées d'autrui, elles ont toujours fini par apporter des résultats dont nous pouvons encore être fiers.

18. Au moment de nous attaquer à notre nouveau programme de travail, il est bon de nous souvenir de l'esprit de réciprocité et de conciliation qui a marqué la réunion de Vienne en août dernier. Il est temps d'oublier les petites rancoeurs et les petites mesquineries pour nous pencher sur les problèmes plus importants et plus vitaux que la Conférence a mis en relief. Si nous gardons à l'esprit l'importance de notre tâche, je suis certain que nous pourrons, au cours de la présente session, non seulement exploiter les résultats d'UNISPACE-82, mais aussi aborder une deuxième étape des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, à savoir la planification de moyens nouveaux et plus productifs de tirer parti des avantages que peuvent fournir les techniques spatiales.

19. Je voudrais à présent parler de notre tâche immédiate, c'est-à-dire l'examen du travail accompli par le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique lors de leurs récentes sessions. Mais je voudrais tout d'abord exprimer, au nom du Comité, ma profonde gratitude à M. John Carver, de l'Australie, Président du Sous-Comité scientifique et technique, et à l'ambassadeur Ludek Handl de la Tchécoslovaquie, qui a récemment pris les fonctions de Président du Sous-Comité juridique, pour le dévouement et la compétence avec lesquels ils ont dirigé les travaux de ces deux sous-comités.

20. Parmi les documents dont nous sommes saisis figure le rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa vingtième session. Cette année encore, le Sous-Comité a réussi à mener à bien ses travaux, en donnant la priorité à l'examen de trois points : les questions relatives au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et la coordination des activités spatiales menées dans le cadre du système des Nations Unies; la téléoobservation de la Terre par satellite; et l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique. Le Sous-Comité a également soigneusement examiné la question relative aux systèmes de transport spatial et celle de la nature physique et des caractéristiques techniques de l'orbite des satellites géostationnaires.

21. Cette année, le Sous-Comité s'est essentiellement attaché à rendre compte des progrès réalisés en ce qui concerne l'application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le Sous-Comité a examiné cette question dans le cadre de son examen du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Etant donné l'importance de ce travail, nous examinerons les recommandations d'UNISPACE-82 de façon distincte au titre du point 6 de l'ordre du jour. Nous disposerons ainsi de suffisamment de temps pour examiner comme il convient chaque point de l'ordre du jour; cela nous permettra également de terminer à temps nos travaux.

22. Au sujet de l'examen des points qui ont été abordés de façon plus particulière par le Sous-Comité scientifique et technique, je prends acte avec plaisir des félicitations qui ont été adressées au Spécialiste des applications des techniques spatiales pour la façon dont le Programme a été exécuté au cours de l'année 1982. Le Sous-Comité a également recommandé l'adoption du programme proposé pour 1984.

23. En examinant les réalisations les plus récentes de ce Programme, le Sous-Comité a exprimé sa reconnaissance aux Gouvernements du Canada, de l'Equateur et de l'Italie, ainsi qu'à la Commission économique pour l'Afrique (CEA), au Comité de la recherche spatiale (COSPAR), au Comité pour la science et la technique dans les pays en développement (COSTED) et à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour leur contribution aux séminaires qui se sont tenus en 1982. Le Sous-Comité s'est félicité des invitations du Gouvernement du Brésil ainsi que de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), de la FAO et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), qui ont proposé d'accueillir des séminaires prévus pour 1983; en outre, il s'est félicité de l'appui financier accordé à ces séminaires par les Gouvernements du Brésil et de l'Italie, par l'ASE, la CEA, la FAO, l'Unesco et l'OMM. Enfin, le Sous-Comité a exprimé sa gratitude aux Gouvernements de l'Autriche et de l'Italie pour les bourses offertes en 1982 et 1983 et au Gouvernement de l'Equateur et à la CEA pour leur assistance en ce qui concerne les séminaires régionaux ou interrégionaux tenus sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies en 1982. Je dois noter à ce propos que les contributions de ces gouvernements et organisations internationales constituent une marque encourageante de l'intérêt - qui, nous l'espérons, ira croissant - qui entoure les utilisations pacifiques des techniques spatiales.

24. En matière de télédétection, malheureusement, peu de progrès ont été faits cette année et peut-être devrions-nous réfléchir davantage aux questions qui semblent s'opposer à ces progrès. Certes, on peut trouver un compromis à condition de vraiment y croire. Toutefois, nous sommes très encouragés de voir des Etats Membres coopérer à l'établissement d'un catalogue complémentaire des applications de la télédétection. Plusieurs additifs à ce catalogue figurent dans les documents dont nous sommes saisis.

25. Le Sous-Comité a également examiné, à titre prioritaire, l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique ainsi que les questions relatives aux systèmes de transport spatial et à l'étude de la nature physique et des caractéristiques techniques de l'orbite des satellites géostationnaires. Malheureusement, peu de progrès ont été faits dans ce domaine. Ce manque de progrès peut être attribué, en partie tout au moins, au fait que l'on a beaucoup insisté au cours de la session précédente du Sous-Comité sur la suite à donner à la Conférence. Dans un souci d'efficacité, nous devrions cependant examiner de façon distincte les recommandations de la Conférence et les points inscrits de façon permanente à notre ordre du jour. Si l'on veut atteindre les objectifs de la Conférence, il est essentiel d'avancer dans l'examen de notre ordre du jour actuel. En conséquence, nous ne devons pas oublier qu'il importe de mener à bien nos travaux, non seulement parce qu'ils sont à l'ordre du jour mais aussi pour faire avancer un programme à long terme d'encouragement des activités liées aux utilisations pacifiques de l'espace.

26. Je voudrais maintenant en venir au rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa vingt-deuxième session. Cette année encore, le Sous-Comité a poursuivi l'examen, à titre prioritaire, des conséquences juridiques de la télédétection au sein d'un groupe de travail dirigé par M. Cede, de l'Autriche. A la suite de l'examen des différents textes de projet de principes, le Groupe de travail est revenu aux articles revêtant une importance particulière pour les

examiner de façon plus approfondie. Malgré un examen prolongé de plusieurs principes et une attitude encourageante de la part des membres du Sous-Comité, des divergences fondamentales demeurent qui continuent à s'opposer à tout progrès sérieux. Le texte du projet de principes, tel qu'il se présentait à la fin de la session, figure à l'annexe I du rapport du Sous-Comité; les membres du Comité devraient peut-être l'examiner en vue de le développer.

27. Le Sous-Comité a également poursuivi l'examen, à titre prioritaire de la possibilité de compléter les normes de droit international relatives à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique. L'ambassadeur Carlos Antonio Bettencourt-Bueno du Brésil s'est remarquablement acquitté des fonctions de président du Groupe de travail sur cette question et, sous sa direction compétente, celui-ci a mis au point un modèle de notification en cas d'avarie. On trouvera des renseignements détaillés sur ce modèle, qui fournit les paramètres du système et les informations sur les risques d'irradiation de la source d'énergie nucléaire, à l'annexe II du rapport du Sous-Comité.

28. Le Sous-Comité a poursuivi l'examen des questions relatives à la définition ou à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et des activités spatiales, sans perdre de vue notamment, comme son mandat lui en faisait obligation, les questions relatives à l'orbite des satellites géostationnaires. Malheureusement, les divergences de vues à cet égard restent les mêmes et, de ce fait, on ne peut faire état d'aucun progrès.

29. En ce qui concerne l'important travail de codification accompli par le Comité, une idée vient à l'esprit, qu'il convient peut-être d'exprimer ici. On sait que le Comité a, au cours des années passées, remporté des succès importants dans le domaine de l'élaboration d'un droit de l'espace, et a écrit un nouveau chapitre que je crois passionnant du droit international. Cet effort restera un élément important de notre mission, mais nous devrions également réfléchir à la nécessité, évidente dans nombre de cas, de fournir des orientations et des moyens d'interprétation en ce qui concerne certains des nouveaux concepts que nous avons élaborés. C'est ainsi que, par exemple, certains grands pays se demandent à l'heure actuelle quelles seraient les conséquences juridiques d'instruments nouveaux aussi importants que le traité sur la Lune, qui n'a encore été ratifié que par un petit nombre d'Etats : ces flottements semblent liés en partie aux incertitudes quant au sens à donner à certains des concepts consacrés dans ces traités. Je ne crois pas que qui que ce soit en dehors du Comité, qui est habilité à élaborer des traités de vaste portée, puisse dissiper ces doutes et augmenter ainsi le nombre de pays qui adhèrent à nos instruments juridiques. Mon propos n'est pas de proposer au Comité de prendre de nouvelles mesures de caractère officiel; je pense simplement qu'il conviendrait de réfléchir à cette question, ne serait-ce qu'à titre officieux.

30. Le dernier point inscrit à l'ordre du jour du Comité porte sur l'application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Du fait de l'importance de cette question, nous aimerions examiner les travaux du Sous-Comité scientifique et technique à cet égard au titre d'un point distinct de l'ordre du jour. Nous sommes saisis de plusieurs documents importants en réponse à des demandes du Sous-Comité; il faudrait que nous les examinions soigneusement. En

premier lieu, je citerai le rapport du spécialiste des applications des techniques spatiales concernant les contributions apportées par les Etats Membres à l'application des recommandations de la Conférence relatives au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, un rapport concernant les projets par lesquels les institutions spécialisées et les organes compétents se proposent d'appliquer les recommandations de la Conférence et un rapport sur les demandes et les besoins des Etats Membres en ce qui concerne les applications des techniques spatiales. Le Comité est saisi de tous ces rapports en bonne et due forme.

31. On se souviendra peut-être qu'UNISPACE a aussi recommandé que l'on entreprenne plusieurs études et que le Sous-Comité scientifique et technique a précisé que trois de ces études devraient être exécutées à titre prioritaire. Le Comité est saisi d'un document où sont brièvement exposées des procédures envisageables et où l'on propose un calendrier pour la réalisation de ces études importantes. Il faudra que nous nous prononcions sur ces procédures pour que les études en question puissent être entreprises.

32. A propos des recommandations d'UNISPACE concernant l'élargissement du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et l'établissement d'un service international d'information spatiale, qui doivent être tous deux appuyés par des contributions volontaires, nous devons étudier la possibilité de nous entendre sur la façon de donner suite à ces recommandations. Il s'agit là d'un autre point important de notre ordre du jour.

33. Nous avons ainsi terminé ce survol assez bref du programme qui nous attend. J'espère que le Comité peut maintenant commencer ses travaux dans l'esprit de conciliation et de coopération qui a caractérisé la réunion de Vienne. Nous avons beaucoup à faire en deux semaines; je suis certain, toutefois, que, si nous en avons la volonté, nous pourrons contribuer de façon pratique et perspicace à la réalisation des espoirs et des promesses d'UNISPACE-82.

34. L'une des espérances suscitées par UNISPACE-82, et non la moindre, répondait à l'aspiration maintes fois exprimée par le Comité d'être en mesure, grâce à ses travaux et à sa détermination, de conserver à l'espace extra-atmosphérique son caractère pacifique. Ce disant, nous ne doutons pas qu'il y existe, et même qu'il a toujours existé un lien incontestable entre l'espace extra-atmosphérique et la paix et la sécurité internationales. On ne peut aborder les activités spatiales sans tenir compte du fait que tout ce qui arrive dans l'espace influe de plus en plus non seulement sur la sécurité des nations mais aussi sur la sécurité de l'ensemble du système international. Les participants à UNISPACE-82 ont été unanimes à ce sujet. S'il nous faut accepter le fait que le mandat du Comité est limité aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, les vues et opinions qu'il a formulées et formule à ce sujet doivent certainement être entendues dans des instances qui sont compétentes et peut-être mieux à même de débattre des questions liées à la limitation des armements dans l'espace extra-atmosphérique. Nous espérons que ces instances agiront résolument et rapidement pour répondre à notre espoir et faire en sorte que l'espace reste un environnement destiné aux êtres humains, et non un environnement peuplé de nouveaux systèmes d'armes. Nous espérons que les questions relatives à la limitation des armements dans l'espace extra-atmosphérique ne resteront pas simplement un point prioritaire inscrit à l'ordre du jour d'instances existantes mais que nous les verrons également, dans un avenir relativement proche, figurer à nouveau à l'ordre du jour des négociations sur la limitation des armements entre les grandes puissances spatiales.

35. Ainsi se termine la déclaration officielle que je tenais à faire au Comité.